ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SOMMAIRE

1 Cadre reglementaire : du contexte aux enjeux 3

1.1 Les engagements nationaux et internationaux 3

1.2 Le cadre d'engagement national 4

1.3 Contexte régional 6

1.4 Pays Pyrénées Méditerranées, une structure et son territoire déjà engagés dans la transition 9

2 Cadre d'élaboration du PCAET 10

2.1 Cadre méthodologique règlementaire 10

2.2 Le pilotage du PCAET 11

2.3 Le calendrier de mise en œuvre du PCAET 13

3 Synthèse des enjeux énergie climat 15

3.1 Emissions atmosphériques 15

3.2 La situation énergétique du territoire 18

3.3 Développement des Energie renouvelables 19

3.4 Les enjeux environnementaux 20

4 Elaboration de la stratégie 22

4.1 Le cadre de réflexion 22

4.2 Objectifs ajustés au territoire 25

5 La concertation 30

5.1 Organisation de la concertation 30

5.2 Communication / Sensibilisation 30

6 le Plan d'action du PCAET 31

6.1 Structuration 31

6.2 Déclinaison des fiches actions 33

7 Une démarche d'amélioration continue 34

7.1 Suivi et évaluation partagée 34

8 Table des figures 35

1 CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12000 ans), est d'environ 5°C.
Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,75°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle. De plus, selon les projections les plus récentes1, le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXIème siècle.
Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

1.1 LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCAET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en s'inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.
Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)

[1] Quatrième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)

En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutira à la loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant son engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines. Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat-énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

1.2 Le cadre d'engagement national

Dans la cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, avant même la signature de l'Accord de Paris, la **loi n°2015-992 relative à la transition énergétique** pour la croissance verte (LTECV).

Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) engagée par la France. Cette stratégie donne les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle réaffirme ainsi 6 grands objectifs de lutte contre les changements climatiques :

- Réduire de **40 %** des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de **30 %** la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

De plus, la Stratégie Nationale Bas-Carbone va plus loin en termes d'engagement en définissant la feuille de route de la France en matière de réduction de ses émissions GES déclinée par secteur et dans le temps. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028.
La France s'est engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4).

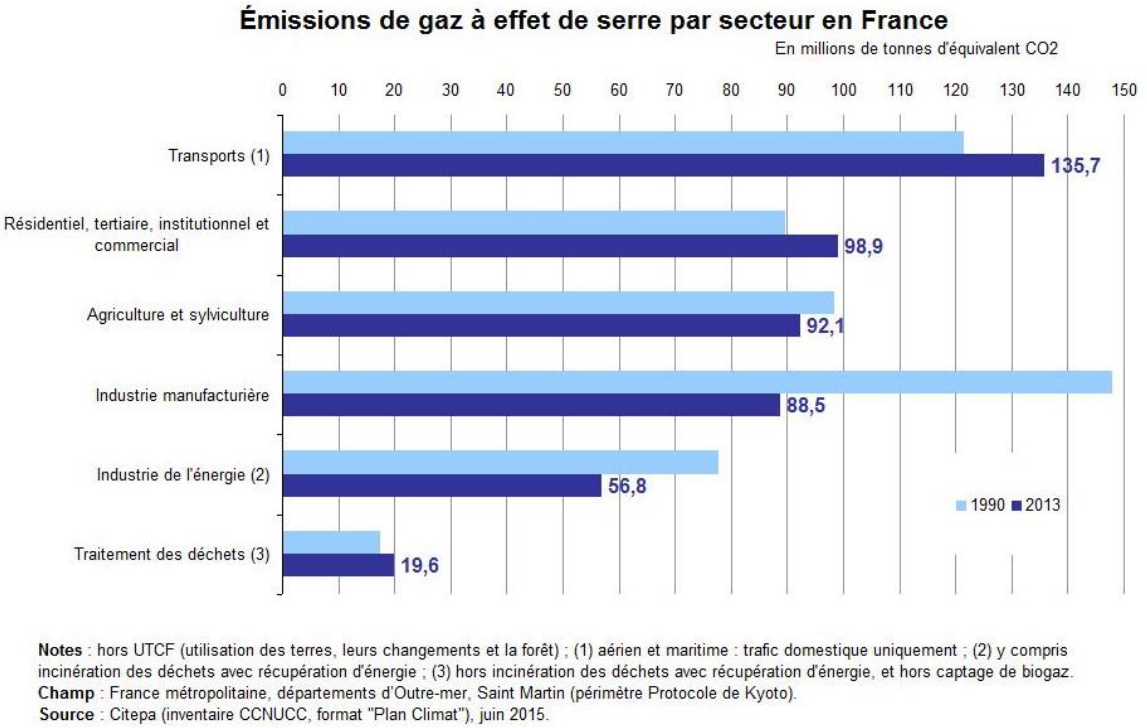

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013, source ; CITEPA format Plan Climat

La SNBC impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- ➔ <u>une baisse de l'intensité carbone de l'économie</u> : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux bio-sourcés (ex. : bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs
- ➔ un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs : notamment l'industrie, les bâtiments, les transports
- ➔ le développement de l'économie circulaire : éco-conception, recyclage, réemploi

Cela ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des citoyens en particulier sur :

- privilégier les produits durables et réparables
- s'engager dans une dynamique d'économie circulaire en privilégiant les services à la propriété : la location, l'emprunt (recours aux plates-formes collaboratives), le covoiturage, etc.
- réduire le gaspillage alimentaire et encourager les consommations en phase avec la saisonnalité des productions

- diminuer les émissions de leur bâtiment (gestes simples, comportements vertueux, développement du service public de la performance énergétique, déploiement du passeport rénovation énergétique,…)

La LTECV renforce également le rôle des EPCI en tant qu'animateurs territoriaux de la politique énergie air climat ; ils sont identifiés par la SNBC comme les lieux où les élus, les citoyens, les entreprises et les associations sont réunis pour agir. Ainsi, aujourd'hui seuls les EPCI[2] sont soumis à la **réalisation d'un plan climat énergie air territorial (PCAET)**.

1.3 CONTEXTE REGIONAL

1.3.1 *SRCAE Languedoc Roussillon*

Le SRCAE est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 19 avril 2013, le SCRAE de la Région Languedoc Roussillon est articulé autour de **12 orientations** qui articulent la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

- Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique
- Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air
- Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport des personnes
- Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises
- Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain
- Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires
- La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires
- Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique
- Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air
- Vers une exemplarité de l'État et des collectivités territoriales
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie
- Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée

Ces orientations décrivent les leviers qu'entend actionner la Région pour attendre les objectifs qu'elle s'est fixée à l'horizon 2020 et 2050 :

[2] D'ici le 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000 habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants

	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d'énergie	-9%	-44%
Production d'énergies renouvelables	+34%	+65%
Emissions de GES	-34%	-64%
Emissions de NOx	-44%	-
Emissions de $PM_{2,5}$	-24%	-
Emissions de Benzène	-75%	-
Emissions de COV	-31%	-

Tableau 1 : Synthèse du scénario d'objectifs régionaux présenté dans le projet de SCRAE

Le PCAET de la Communauté de commune des Aspres doit être compatible avec les objectifs du SRCAE de la Région Languedoc Roussillon puis du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRADDET, instauré par la loi NOTRe et obligatoire pour les nouvelles régions, a pour objectifs de fusionner les SRCAE, les PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets), les SRADDT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et les SRI (schéma régional intermodalité) du territoire.

1.3.2 *REPOS Occitanie*

La loi NOTRe a renforcé les compétences des Région et leurs rôles de chef de file (notamment sur les enjeux énergie Climat. Elle prévoit également l'intégration et la mise en cohérence des différents schémas sectoriels régionaux (dont le SRCA et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique) dans un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050).

Dès fin 2016, la Région Occitanie s'est fixée comme ambition de devenir la première région à énergie positive européenne à l'horizon 2050.
La stratégie baptisée REPOS (pour «Région à énergie positive») vis la division par deux la consommation d'énergie par habitant et une production d'énergies renouvelables trois fois supérieure

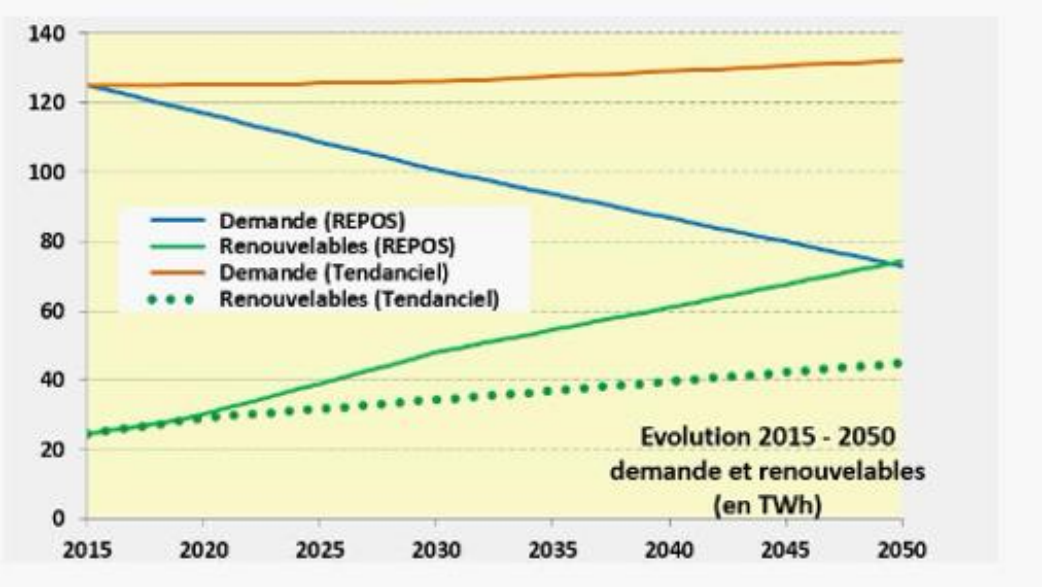

Figure 2 : Scénario d'évolution de la demande et production d'énergie d'ici 2050, source DREAL Occitanie

Les premiers scénarios établis durant l'année 2017 ont permis de déclinés cette ambition sur une approche sectorielle :

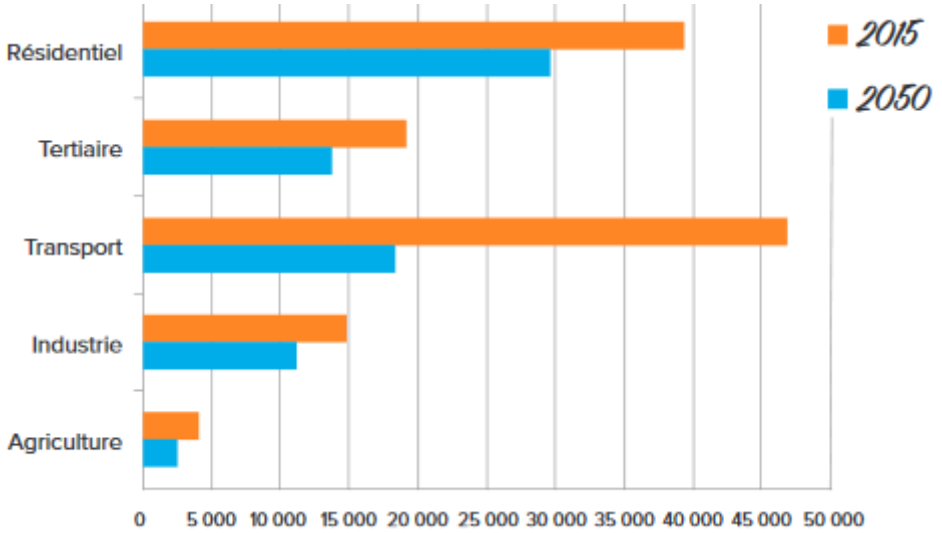

	Evolution 2015-2021	Evolution 2015-2026	Evolution 2015-2030	Evolution 2015-2050
Résidentiel	-9%	-16%	-23%	-39%
Tertiaire	-7%	-14%	-20%	-42%
Industrie et agriculture	-14%	-18%	-22%	-40%
Transport	-11%	-21%	-31%	-68%
Total	-10%	-18%	-25%	-51%

Figure 3 : Objectifs de consommations d'énergie (en GWh) en 2050, source Scénario REPOS

Concernant la production d'énergie, la Région entend passer de 25.9 TWh à 53 TWh d'ici 2030 puis 84.7 TWh d'ici 2050.
La région met essentiellement le curseur sur l'éolien (30% de la production en 2050), le photovoltaïque (24%) et le bois énergie (17%).

1.4 PAYS PYRENEES MEDITERRANEES, UNE STRUCTURE ET SON TERRITOIRE DEJA ENGAGES DANS LA TRANSITION

Depuis des années, le Pays Pyrénées-Méditerranée a investi la thématique de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES).
Dès 2008, il élabore son Agenda 21, le premier du département des Pyrénées-Orientales).

Son rôle est d'accompagner les collectivités membres au travers d'actions innovantes et collectives à l'image de l'opération mutualisée de Conseil en Orientation Energétique (COE) des bâtiments publics de 47 communes et 1 Communauté de communes.
En 2011, le Pays valide son Plan Climat Energie Territorial, construit par l'ensemble des élus et des acteurs.

En parallèle, le Pays s'est doté d'autres documents stratégiques sectoriels :

- le Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages,
- le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Tourisme en Pays Pyrénées-Méditerranée,
- Les Chartes Forestières de Territoire. Ces dernières, visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, ont été fusionnées et révisées de manière concertée en 2016. La nouvelle stratégie forestière locale intègre des enjeux communs au PCAET tels que la structuration des filières Bois Energie et Construction, l'adaptation et le rôle des forêts au changement climatique ou encore la préservation de la biodiversité.

L'animation territoriale, adossée à ces stratégies et engagée par le PPM, a insufflé une forte dynamique qui se traduit par de nombreuses initiatives portées par les EPCI et les communes en partenariat avec les acteurs du territoire.

La labellisation du Pays « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer le 9 février 2015, reconnaît ces engagements et permet, via une enveloppe de 2 millions d'euros, de mettre en œuvre les 31 projets présentés dans le programme d'actions : modernisation de l'éclairage public, installations photovoltaïques en autoconsommation, événements de sensibilisation pour une mobilité durable, rénovation énergétique de bâtiments publics, installation d'équipements de visio-conférences, etc.

Cette démarche lui permet aux collectivités du territoire d'engager rapidement les premières actions et permet de mettre en place une dynamique autour des enjeux énergie climat.

Par ailleurs, le Pays a déposé sa candidature à l'appel à projet de l'ADEME « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Région Occitanie » et a été retenu pour bénéficier d'une aide financière pour l'élaboration du PCAET.

2 CADRE D'ELABORATION DU PCAET

2.1 CADRE METHODOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- Un diagnostic réalisé sur le territoire et portant sur :
  - ✓ Les émissions territoriales de gaz à effet
  - ✓ Une analyse des consommations énergétiques du territoire
  - ✓ La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie
  - ✓ un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
  - ✓ Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone
  - ✓ Un état de la production des énergies renouvelables
  - ✓ Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme…) ;

- La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique

- Un **programme d'actions** qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés

- un dispositif de suivi et d'évaluation

La loi du 17 Aout 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de la CC des Aspres n'est, à ce jour pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet Air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constituera une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

2.2 Le pilotage du PCAET

L'élaboration d'un PCAET nécessite une gouvernance structurée afin d'assurer la bonne réalisation de la mission. De plus, elle doit permettre la meilleure articulation possible avec les collectivités membres qui seront porteuse du projet de sein de leur propre compétence et propre territoire.

En tant qu'animateur et coordinateur des 4 PCAET à l'échelle de ces EPCI membres, la Pays Pyrénées Méditerranées organise le pilotage des projets à deux échelles :

Schéma des instances de pilotage et de gouvernance

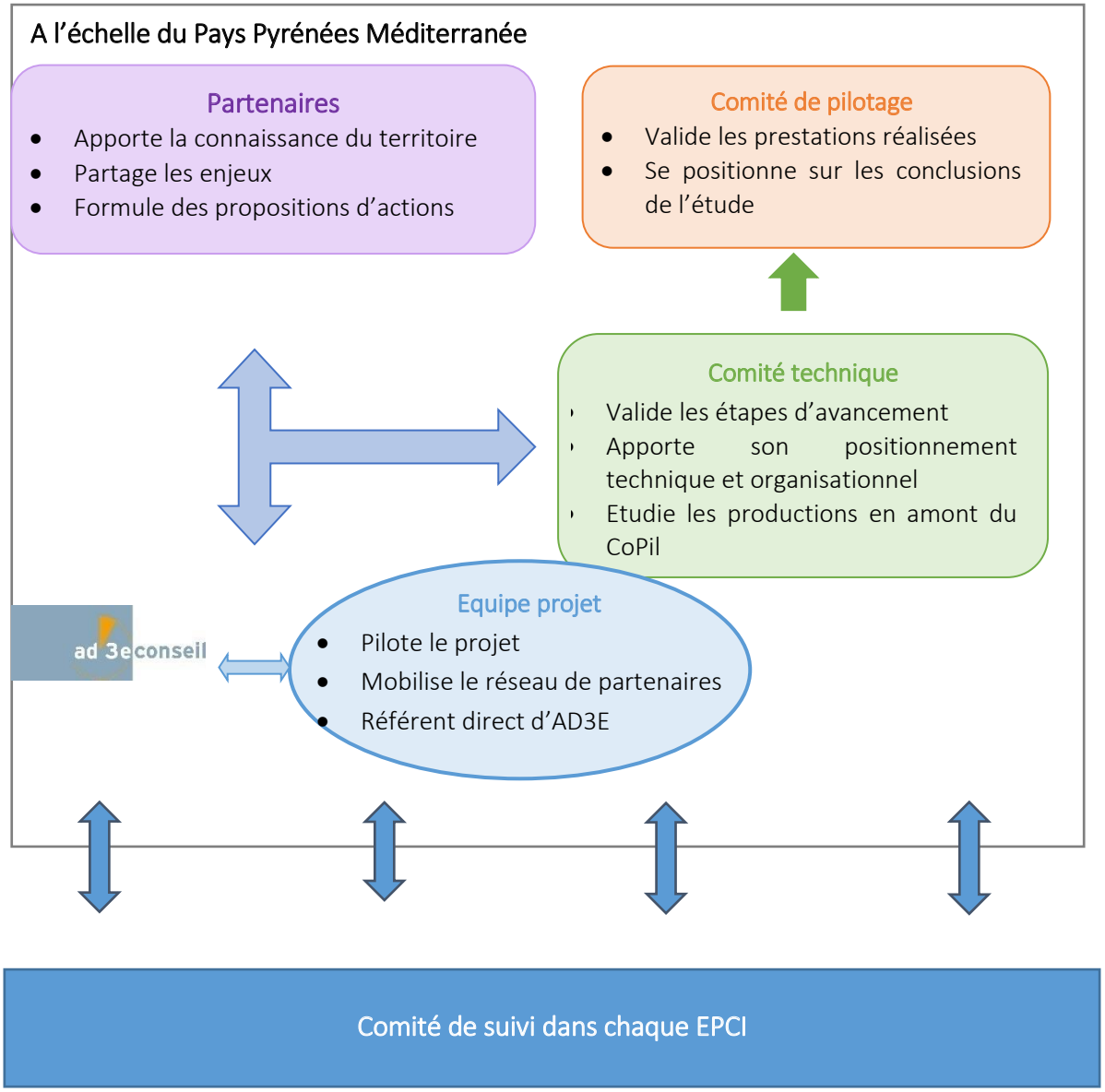

A l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée

➲ Equipe projet

L'équipe projet travaille à l'élaboration du projet ainsi qu'à sa coordination. Elle est composée de la chargée de mission PCAET du Pays, qui assure l'organisation et l'animation du projet et d'un chargé de mission au sein chacune des collectivités.

- Chargée de mission du Pays Pyrénées Méditerranées
- Chargée de mission CC du Vallespir
- chargée de mission CC Albères Côte Vermeille et Illibéris
- Chargé de missions des Aspres
- chargée de mission CC Haut Vallespir

➲ <u>Comité technique (CoTech)</u>

Cette instance apporte la connaissance technique et politique nécessaire à la cohérence du projet.
Elle assure le suivi et la validation méthodologique et technique du projet et exprime les besoins spécifiques du territoire et des collectivités. Ce comité sera garant de l'orientation et de la validation opérationnelle des étapes successives du projet. Il prépare l'ensemble des éléments qui seront portés à validation du Comité de pilotage.

La composition du comité technique est décrite en Annexe.

➲ <u>Comité Stratégique</u>

Le Comité stratégique assure le suivi et la validation stratégique de la mission d'étude ainsi que la cohérence politique avec le projet de développement du territoire. Il se compose du Président de Pays Pyrénées Méditerranées et des élus référents de l'ensemble des 4 EPCI.

Cette instance et ces représentants portent le projet auprès des instances décisionnaires : conseil communautaire/ bureau des maires.

A l'échelle de la CC des Aspres

➲ <u>Comité de suivi correspond à la commission environnement</u>

Afin d'assurer la déclinaison du PCAET au sein de chaque EPCI, permet pour chaque communauté de communes de partager et animer la démarche. De permettre de faciliter l'implication des agents et des élus afin de valider l'adhésion de ces derniers. Le comité de suivi pourra permettre la détermination des enjeux propre à chaque EPCI et de travailler sur le détail du plan d'action

2.3 Le calendrier de mise en œuvre du PCAET

L'élaboration des Plans Climat Energie Territoriaux du Pays Pyrénées Méditerranée se sont déroulés en concomitance de Janvier 2018 à Décembre 2018 :

=> Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie territorial 2019-2025

Elle s'est construite en trois temps :

1. La première phase vise à construire une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du **Profil Climat Air Energie**

Ce profil porte sur les 2 volets d'un PCAET :

- Interne : Un bilan des émissions de GES générées par le patrimoine et les activités des 4 EPCI composant le Pays ont été réalisés afin d'identifier les principaux postes d'émissions, avec la finalité de réduire l'impact carbone.
- Territoire il s'agit d'analyser les caractéristiques du territoire du Pays et de sa déclinaison sur les EPCI le composant en matière de consommation d'énergies, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de Gaz à effet de Serre. Les constats permettent d'identifier les enjeux climatiques et énergétiques spécifiques auxquels le territoire doit répondre.

La seconde phase consiste à organiser la **concertation avec les acteurs** et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'action pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire et de mobiliser les services internes comme les multiples partenaires territoriaux.

2. La dernière phase consiste à élaborer le **1er programme d'actions pluriannuel et chiffré**. Les différentes actions déjà engagées ou en cours sont articulées et mises en cohérence avec les propositions de la concertation qui auront été retenues par le comité de suivi. Un cadre

stratégique est défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière, organisationnelle.

Le premier plan d'actions vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

3 SYNTHESE DES ENJEUX ENERGIE CLIMAT

Le profil Energie Air Climat a fait l'objet de 3 études :

- Le Bilan Gaz à Effet de Serre® Patrimoine et Services pour le volet interne
- Le Profil Energie Air Climat
- Les enjeux environnementaux du territoire face au changement climatique

Ces rapports sont joints en annexe.

3.1 EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

3.1.1 *Gaz à Effet de Serre du territoire*

Les émissions de GES sur le territoire de la Communauté de communes des Aspres correspondent à **106 ktCO_2e**, soit 5.2 tCO2e/habitant.

Ce ratio est supérieur de 33% à celui des émissions par habitant du département (3.9 tCO_2e/an/hab.) et de 30% à celui du Pays (4 tCO_2e/an/hab.).

Elles sont essentiellement liées à l'usage d'énergie d'origine fossile. Ainsi, les principaux émetteurs sont à 68% le secteur du transport routier (lié à la combustion de carburant) et à 20% le secteur résidentiel (essentiellement lié à l'usage de fioul et de gaz pour le chauffage).

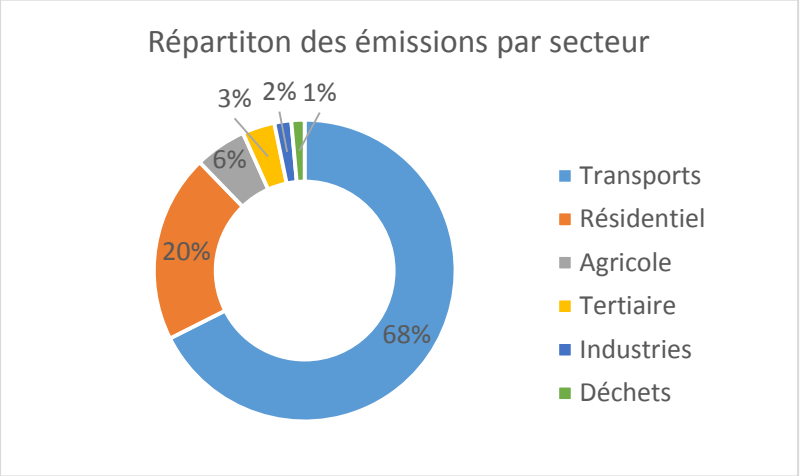

Figure 4 Profil des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCA, par secteur d'activités en 2015, en %. Source : ATMO Occitanie

Située au Sud-Ouest de l'agglomération perpignanaise, dont elle jouit de l'influence, la Communauté de communes des Aspres est marquée par des flux importants de personnes et de marchandises, en transit par l'autoroute A9. D'autre part, le profil rural du territoire fait de la voiture individuelle un mode de transport quasi incontournable, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Cependant, il existe des solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture thermique individuelle, voire repenser la mobilité du territoire (aménagement piétons et cyclables, réseaux de transports en commun, etc.).

- Depuis 2012, le territoire fait partie du « Réso 66 » mis en place par le Département des Pyrénées-Orientales (réseau d'aires multimodales liant aires de covoiturage, emplacements vélo et bus à 1€).

- Des bornes de recharge des véhicules électriques sont déployées sur le territoire.

- Des pistes cyclables sont déployées à l'échelle du territoire.

Cependant, aujourd'hui les alternatives au « tout automobile » restent encore trop peu nombreuses et essentiellement concentrées au Nord-Est du territoire (à proximité de Thuir).

D'autre part, la limitation de l'usage des énergies fossiles dans le bâti constitue un enjeu majeur pour le territoire. Cela passera à la fois par l'évolution des comportements de chacun (sobriété énergétique), la rénovation du bâti (efficacité énergétique) mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (filière bois-énergie, solaire photovoltaïque, éolien, etc.).

Pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'entretien et la gestion des massifs forestiers est un levier majeur. En effet, les espaces forestiers (28% de la superficie totale du territoire de la CCA) constituent un puits de carbone naturel conséquent qu'il faut pouvoir préserver.

3.1.2 *Zoom sur les émissions GES patrimoine et services*

En 2017, la Communauté de communes des Aspres a émis **477 tCO2e** (soit 4.8 tCO2e / agent).

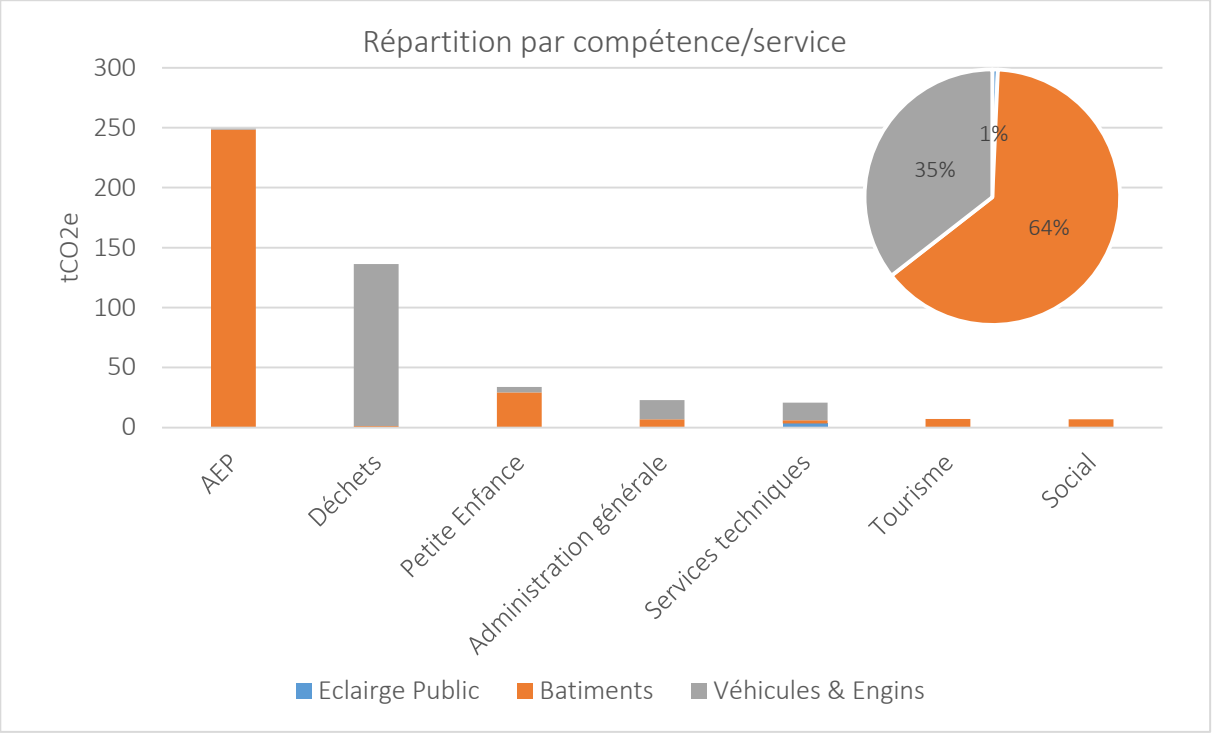

Figure 5 Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCA par poste, en tco2e, Source : Bilan Carbone® CCA, 2017

82% de ces émissions sont liées à la compétence Eau et Assainissement (AEP) de la collectivité.

3.1.3 *Polluants atmosphériques*

Un diagnostic spécifique au territoire a été réalisé par ATMO Occitanie. Il a permis d'une part de disposer des estimations de émissions par polluants à l'échelle communale ainsi que les cartes d'exposition des populations aux concertation de ces polluants.

Les principaux polluants émis sur le territoire de la Communauté de communes sont :

- Les oxydes d'azote NOx dont 86 % sont émis par les transports routiers. Les zones les plus exposées en termes de concentration sont les abords des axes routiers ;
- Les Composés Organiques Volatiles provenant en grande majorité du secteur résidentiel (74%) ;
- Les particules en suspension PM 10 et PM2,5 principalement émises par le secteur résidentiel comme le chauffage au bois (54% des PM 2.5 et 46% des PM 10) et par le transport routier (36% des PM 2.5 et 38% des PM 10).

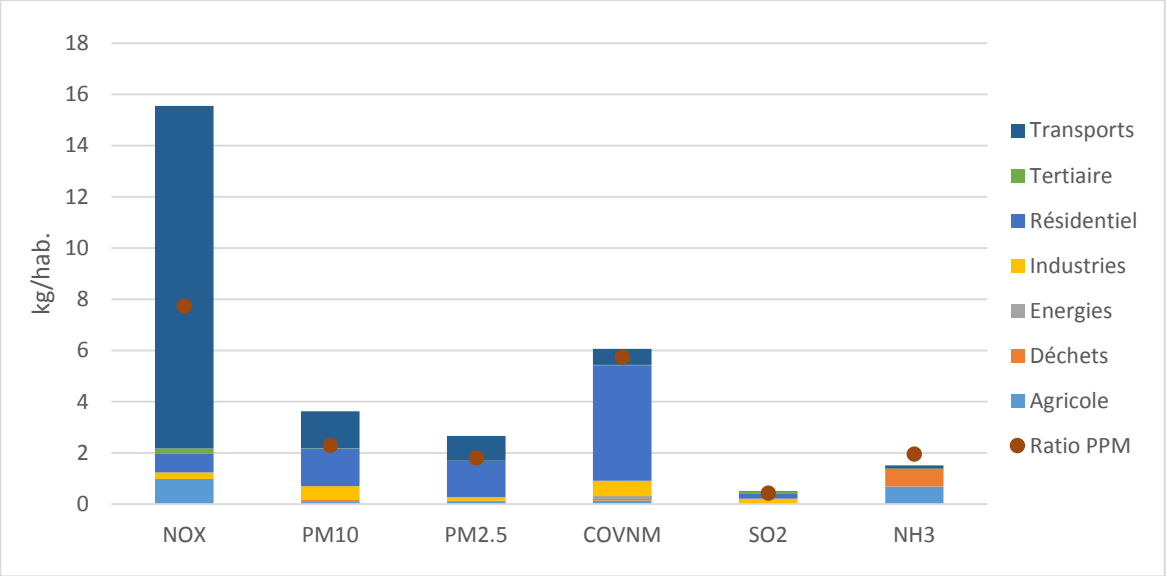

Figure 6 Emissions de polluants atmosphériques par habitant sur le territoire de la CCA, en kg/hab., Source : Atmo Occitanie

Dans une moindre mesure, la Communauté de communes des Aspres émet de l'ammoniac, notamment de par le stockage de déchets (47%) et les activités agricoles (45%).

Les polluations atmosphériques représentent un enjeu pour le territoire en terme de protection de la santé humaine, et ce particulièrement lors des périodes estivales.

La question de la qualité de l'air peut être abordée de manière transversale en lien notamment avec l'orientation vers une mobilité décarbonée et le renouvellement des équipements « bois énergie ».

3.2 La situation energetique du territoire

En 2015, le territoire de la Communauté de communes des Aspres a consommé **334 GWh.** Les secteurs du transport (44%) et du résidentiel (36%) sont prépondérants dans le bilan énergétique du territoire.

La consommation de ces deux secteurs est en constante augmentation au niveau régional (+40% dans le résidentiel entre 1990 et 2008 et +10% pour le secteur du transport entre 1990 et 2008).

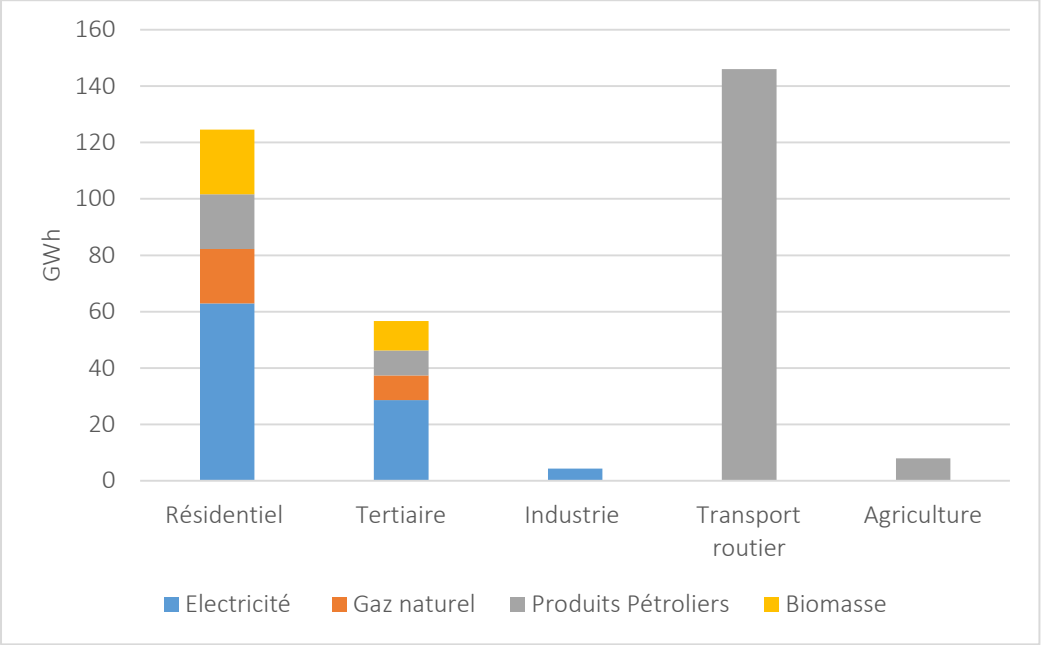

Figure 7 Consommation d'énergie finale par type d'énergie et par secteur en 2015 en GWh, Source : Bilan OREO

Le territoire est très dépendant des produits d'énergie fossiles (carburants, fioul et gaz naturel) qui représentent plus de **60% de l'énergie consommée** (85% sont liés à la consommation de carburant dans les transports).

La maitrise de la demande en énergie est primordiale puisqu'elle touche directement au pouvoir d'achat des résidents de la Communauté de communes des Aspres. Cela passe notamment par la sobriété énergétique du bâti (public et privé) et l'évolution de la mobilité au sein du territoire.

3.3 Developpement des Energie renouvelables

En 2015, le territoire a produit **58 GWh soit 17%** de ce qu'il consomme. Cette production est essentiellement assurée par l'utilisation de bois énergie comme source de chauffage principale dans le résidentiel.

La production locale d'énergie est essentielle dans une démarche de PCAET pour répondre aux enjeux de consommation notamment dans le bâti.

De plus, le territoire dispose de potentialités fortes pour assurer le déploiement d'une **filière bois énergie locale,** ainsi qu'une filière solaire (solaire photovoltaïque sur toiture notamment) grâce à un ensoleillement remarquable.

A noter que la Région Occitanie a pour ambition de devenir la 1ère région d'Europe à énergie positive à l'horizon 2050. Cela signifie notamment une couverture en énergie renouvelable permettant de répondre aux besoins énergétiques des habitants et des secteurs économiques

3.4 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3.4.1 *Vulnérabilité climatique du territoire*

Depuis une trentaine d'année ; un réchauffement est observé sur l'ensemble des implantations géographiques de l'ancienne région Languedoc-Roussillon (Carcassonne, Mont Aigoual, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Sète, Perpignan). Ce phénomène est plus marqué au printemps et en été avec des hausses de température moyenne de +1,2 à +1,4°C.

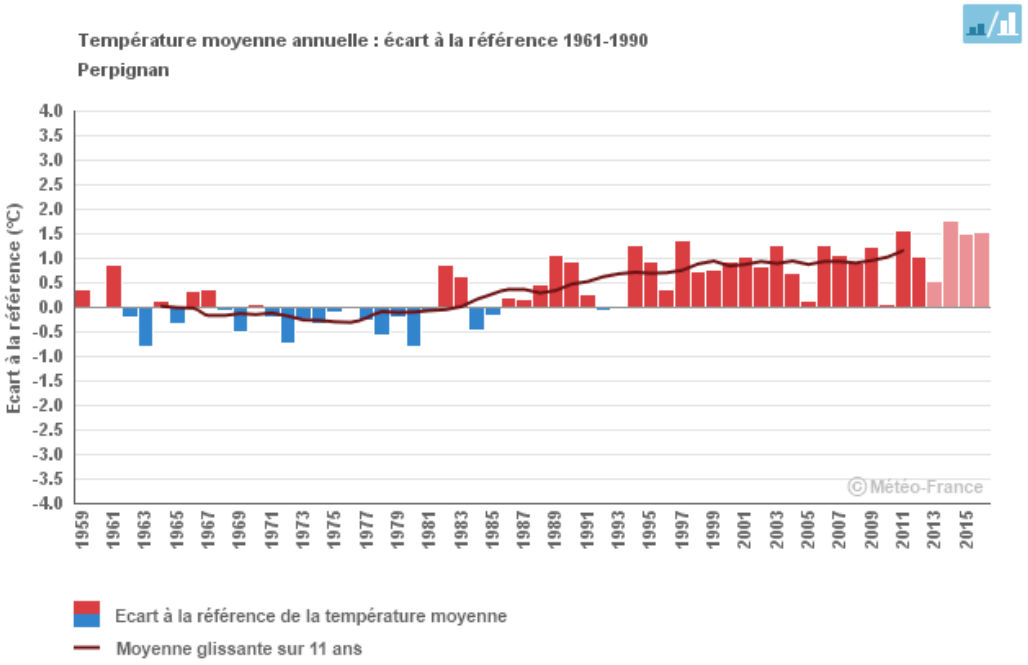

Figure 8 : Evolution des températures moyennes annuelles par rapport à la référence, à Perpignan, période 1961-1990, données Météo France

L'adaptation passe par l'anticipation des effets du changement climatique et par la prise de mesures visant à les réduire. Les prendre dès aujourd'hui nous permettra de réduire les coûts générés par le changement climatique. En effet, le Groupe International des Experts du Climat indique qu'une hausse de 2°C pourrait entraîner une perte de 0,2 % à 2 % des revenus annuels mondiaux à l'horizon 2100.

3.4.2 *Les composantes du territoire vulnérables et impactés par le changement climatique*

A l'échelle un territoire, plusieurs vulnérabilités et enjeux sont à prendre en compte dès aujourd'hui :

→ **Impacts et conséquences sur les ressources naturelles** :

> Baisse de la ressource en eau disponible : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable, conflits d'usage notamment avec l'irrigation et les activités touristiques, baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants), problème d'irrigation, etc.

> Evolution du paysage et de la biodiversité locale : apparition de nouvelles essences parfois invasives, évolution des conditions de culture, etc.

→ Impacts et conséquences sur les activités économiques :

> Modification des rendements agricoles : pour les cultures les plus dépendantes de l'irrigation notamment (viticulture, maraîchage), et pour celles qui sont plus sensibles à la recrudescence des parasites et maladies ;

> Modification des saisons touristiques : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs), hausse des températures qui peut affecter l'attractivité du territoire, augmentation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (besoins en déplacement), etc.

→ Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire (santé, urbanisme, tourisme) :

> Accentuation des événements naturels (inondations, incendies, mouvements de terrain …) : impacts économiques liés aux inondations ; risque de feux de forêt accentué par l'arrachage des vignes et l'extension des zones de friches, etc.

> Des risques sanitaires émergents : exposition des personnes sensibles aux fortes chaleurs (9.5% de la population a plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes), etc.

4 ELABORATION DE LA STRATEGIE

La démarche de transition énergétique engagée par la CC des Aspres a été élaborée dans un esprit de transversalité. Au-delà de la diffusion des enjeux énergie climat au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agit également de mettre en synergie les services et de structurer un réseau de partenaires au territoire.

La volonté de la CC des Aspres durant tout l'élaboration du son PCAET vise à :

- Travailler dans la continuité des politique existantes et notamment son Agenda 21
- S'appuyer sur l'existant afin de montrer des premiers résultats rapides et visibles
- Engager plus avant le principe de mutualisation en promouvant des méthodes de travail communes et transverses avec les EPCI voisines composant le Pays

L'élaboration de ce premier PCAET et du plan d'action qui en découle doit permettre avant tout à toute collectivité de s'engager à son échelle dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique engagée au niveau régional.

4.1 LE CADRE DE REFLEXION

Un premier travail de projection des ambitions régionale et nationale a permis de donner un cadre à l'action à engager par le territoire.

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif.

4.1.1 *Projection des objectifs « Territoire à Energie Positive » à viser*

Concernant cette problématique, le choix a été fait de s'intéresser spécifiquement au scénario région « Région à Energie Positive » (REPOS) :

- Il présente des objectifs plus ambitieux à échéance 2030 (--25% contre -20% SNCB) et permet de positionner d'emblée le territoire sur un scénario ambitieux
- la déclinaison sectorielle permet une description plus fine des leviers à actionner
- Les orientations prises au niveau régionales seront nécessairement suivies accompagnées. Le territoire (et plus largement le Pays) souhaite ainsi pouvoir s'inscrire dans les projets régionaux.

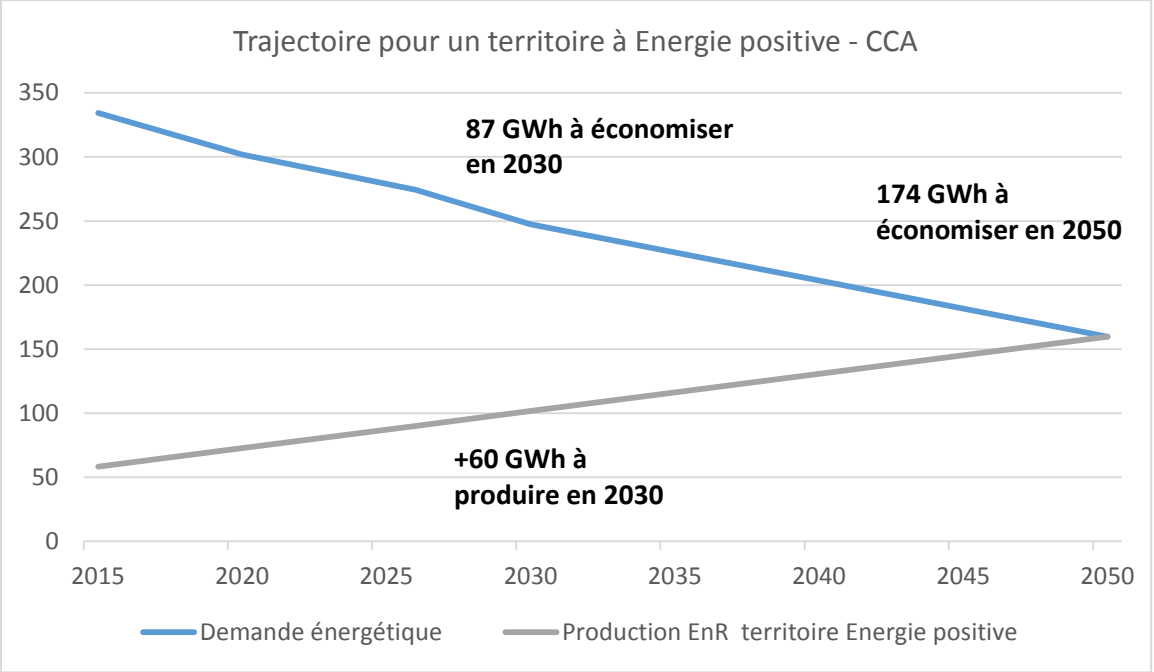

Figure 9 : Projection des objectifs REPOS sur le territoire

En appliquant les objectifs de réduction des consommations et de production des énergies renouvelables, le territoire parviendrait à l'objectif «Territoire à énergie positive » un peu avant 2050. Cette projection s'explique par le ratio de consommation par habitant des Aspres (16,5 MWh/ hab.) qui est inférieur à celui de la Région Occitanie (20.7 MWh/ hab).

Le scénario objectif TEPOS est décliné par secteur pour quantifier les efforts à réaliser et pouvoir apprécier leur faisabilité sur le territoire :

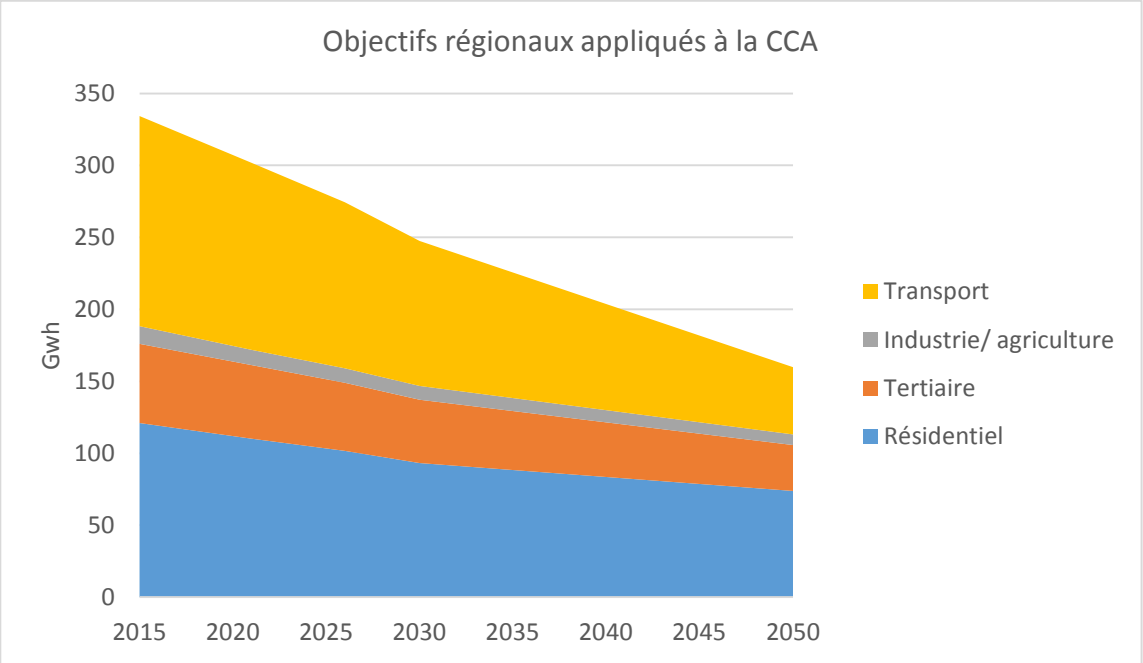

La traduction des objectifs régionaux appliqués à profil énergétique du territoire permet d'obtenir les résultats suivants :

	2030		2050	
	Réduction en GWh	Part sectorielle	Réduction en GWh	Part sectorielle
Résidentiel	28	-23%	47	-39%
Tertiaire	11	-20%	23	-42%
Industrie/ agriculture	3	-22%	5	-40%
Transport	45	-31%	99	-68%
TOTAL	**87**	**-26%**	**174**	**-52%**

4.1.2 *Projection des objectifs « Emissions de GES » à viser*

Le choix s'est ici porté sur les objectifs nationaux de la Stratégie Bas Carbone (SNCB). Il faut souligner que les scénarii régionaux de réduction des émissions sont en cours d'élaboration.

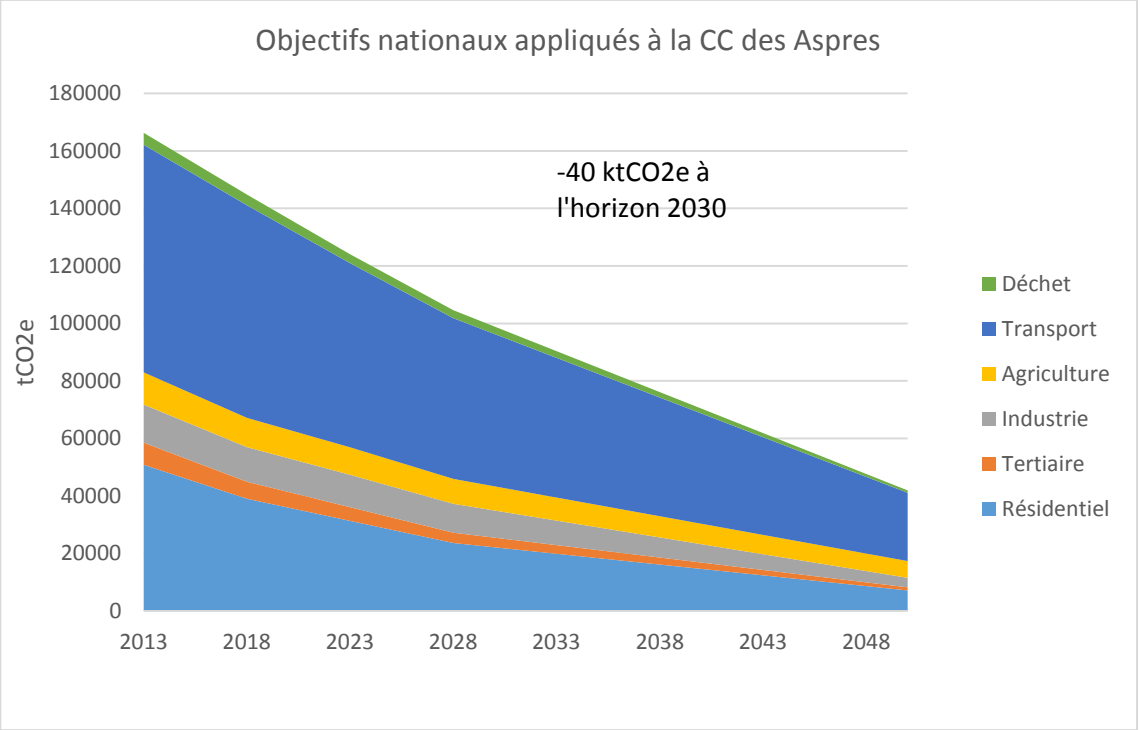

Figure 10 : Projection des objectifs SNCB sur le territoire de la CC des Aspres

La traduction des objectifs régionaux appliqués au profil énergétique du territoire permet d'obtenir les résultats suivants :

2030	2050

	Réduction en tCO2e	Part sectorielle	Réduction en tCO2e	Part sectorielle
Résidentiel	11770	-56%	17913	-86%
Tertiaire	2140	-56%	3252	-86%
Industrie	530	-29%	1378	-75%
Agriculture	1520	-25%	2919	-48%
Transport	24040	-33%	50833	-70%
Déchet	550	-37%	1185	-80%
TOTAL	**40540**	**38%**	**77481**	**73%**

4.2 OBJECTIFS AJUSTES AU TERRITOIRE

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif défini.

Un travail de croisement entre les atouts et contraintes du territoire ainsi que la quantification du plan d'actions ont permis de proposer un ajustement des objectifs pour le territoire.

Le travail a été réalisé secteur par secteur et a permis notamment de positionner le territoire en fonction d'une part de ses potentiels d'actions et de réduction du territoire et d'autre part de la maturité des projets et de l'expérience de l'EPCI.

Sur cette base, elle s'est positionnée sur les objectifs suivants à l'horizon 2030 (année de référence 2013) :

Thème	Objectif CCA	Objectif national/ régional
Maîtrise de la demande en énergie	- 23%	- 26%
Emissions GES	- 30%	-38%
Production d'Energies renouvelables	+ 41 GWh	Multiplier par 2 (+ 58 GWh)

Ces objectifs sont aujourd'hui dépendants non seulement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET mais aussi de la dynamique de l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens qui s'inscriront activement dans la démarche. Ainsi, si la collectivité peut s'engager des réalisations concrètes et visibles sur le territoire (pistes cyclables, évènement de sensibilisation, …), une partie des paramètres d'atteinte des objectifs lui échappe (évolution technologique et diffusion sur le territoire : parc automobile, process industriel, …)

Un bilan sera ainsi réalisé à mi-parcours afin d'identifier les effets quantifiables du plan d'actions. La collectivité pourra ainsi ajuster son action.

Les ambitions sur lesquelles reposent les objectifs du PCAET de la CC des Aspres sont les suivants :

Thème	Ambition / objectifs
Résidentiel	Inciter directement et indirectement la rénovation thermique de 85 logements par an.
Transports	Inciter à la pratique du covoiturage Porter de 1.5% à 4% l'usage des transports en communs, de 2.8% à 5% les déplacements en vélo, de 5.3 à 7% les déplacements à pieds Développer les circuits courts pour limiter les transports de marchandises
Tertiaire	Réduire la consommation du patrimoine public (20% de gain énergétique minimum) Faciliter la rénovation des commerçants et des entreprises implantées dans les zones d'activités
Agriculture /Industrie	Accompagner à la mise en place de pratiques/process plus respectueuses de l'environnement

4.2.1 *Objectifs de réduction des consommations d'énergie*

Ainsi, le choix a été fait d'orienter vers une montée plus progressive des objectifs par rapport aux ambitions régionales et nationales.

objectifs CCA ajustés (réf. 2013)	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	-9%	**-14%**	-15%	-22%	-42%
Tertiaire	-5%	**-8%**	-10%	-17%	-40%
Industrie/ agriculture	-5%	**-13%**	-14%	-22%	-37%
Transport	-9%	**-14%**	-17%	-26%	-57%
TOTAL	**-8%**	**-13%**	**-15%**	**-23%**	**-48%**
rappel objectifs REPOS	-10%	-16%	-18%	-26%	-52%

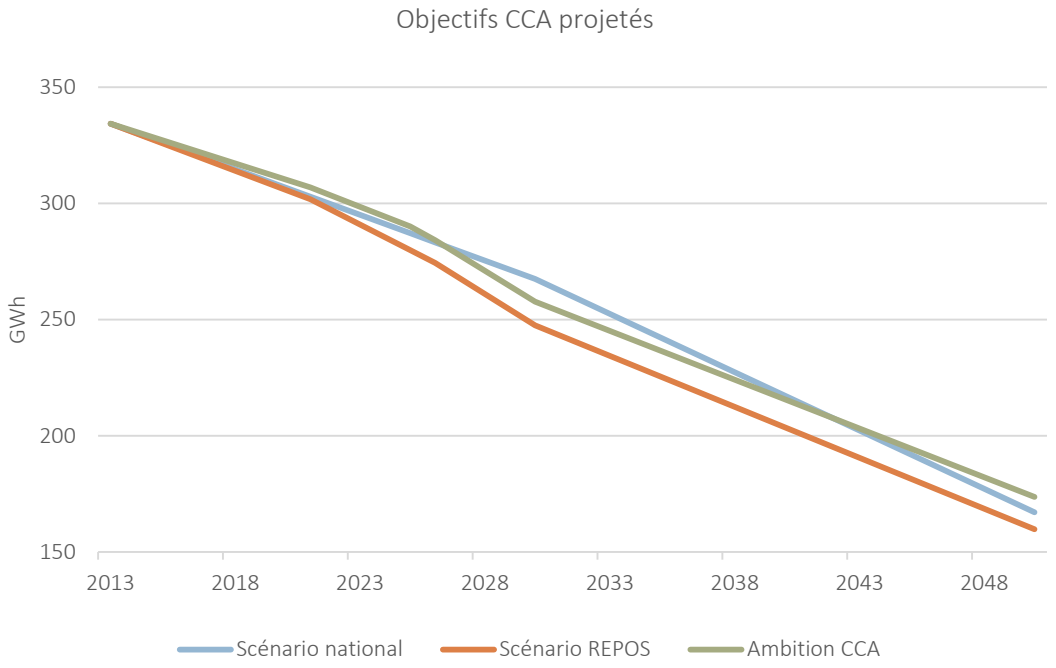

	2021	2026	2030	2050
Scénario national (LTE)	-	-	-20%	50%
Scénario REPOS	-10%	-18%	-26%	-52%
Scénario CC des Aspres	-8%	-15%	-23%	-48%

Figure 11 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les consommations d'énergie

Les objectif de réduction permettre de répondre aux attentes nationales dès 2030.

4.2.2 *Objectifs de réduction des émissions GES*

Les objectifs visés sur les émissions de GES sont corrélées à la quantification des réductions de consommations d'énergie.

.

Année de ref 2013	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	-16%	**-31%**	-33%	-41%	-82%
Tertiaire	-13%	**-20%**	-23%	-35%	-77%
Industrie	-7%	**-10%**	-11%	-17%	-35%
Agriculture	-8%	**-12%**	-13%	-20%	-40%
Transport	-8%	**-14%**	-16%	-27%	-65%
Déchet	-12%	**-20%**	-18%	-32%	-67%
TOTAL	**10%**	**-17%**	**-20%**	**-30%**	**-67%**
rappel objectifs SNCB	***-19%***	***-28%***	***-30%***	***-38%***	***-73%***

Figure 12 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les émissions GES

Ils permettent d'inscrire le territoire dans les trajectoires visées à la fois au niveau national (SNCB) à l'horizon 2050.

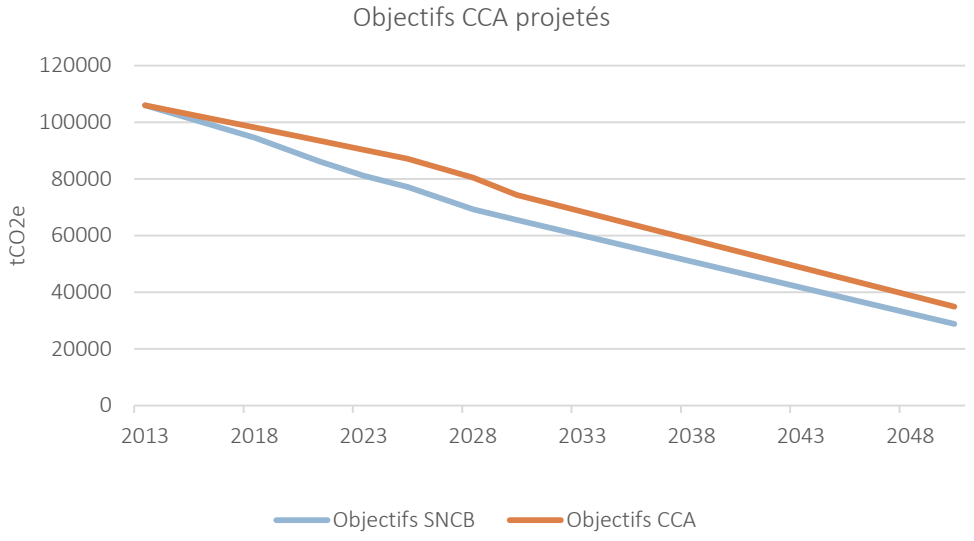

Figure 13 : Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs nationaux

4.2.3 *Objectifs de production d'énergie renouvelable*

La CC des Aspres a retenu un objectif de développement en lien avec les objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique à l'horizon 2030.

Thème	Objectif CCA	Objectifs nationaux	Objectif régional
Production d'Energie renouvelables	+ 41 GWh	+ 24 GWH	Multiplier par 2 (+ 58 GWh)
% d'EnR dans la consommation	38%	32%	45%

Figure 14 : Positionnement de l'ambition du territoire sur la production d'énergie renouvelable par rapport aux objectifs régionaux et nationaux

La part de couverture d'énergie renouvelable prend en compte des gains énergétiques réalisés en parallèle. (258 GWh consommés en 2030)

Plusieurs éléments sont cependant à prendre en considération dans ce choix :

- De nombreux projets sont en cours de réflexion sur le territoire : des projets photovoltaïques au sol et en toiture, des projets de chaufferies bois (à Oms notamment) ainsi que des projets d'implantations éoliennes. Ces projets permettent de positionner la Communauté de communes sur des objectifs de productions relativement ambitieux.
- Les débats autour des projets éoliens sont encore ouverts quant à leur acceptabilité.

	2021	2025	2026	2030	2050
Production EnR en GWh	*63*	*74*	*80*	*99*	170

5 LA CONCERTATION

5.1 ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes des Aspres organise un forum ouvert à tous le 27 septembre 2018.

Chaque participant a été invité à débattre autour de quatre problématiques :

1. Comment repenser la mobilité sur le territoire ? Vers une mobilité décarbonée
2. Comment améliorer la performance énergétique du bâti ? Vers un bâti passif
3. Comment engager l'économie dans la transition énergétique ? Vers une économie plus locale et plus durable
4. Comment anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique ? Vers un territoire résilient

Après le rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage, et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à contribuer à la construction d'un plan d'actions réaliste sur le territoire.

Pour chaque problématique et sur la base de la traduction des objectifs régionaux, les participants ont ainsi cherché à identifier :

- Les constats / problématiques / freins propres à la thématique sur le territoire
- Les points forts, actions engagées par les uns et les autres pouvant présentés un point d'appui pour aller plus loin sur la thématique
- Des propositions d'actions pour engager la transition énergétique, écologique et climatique sur le territoire

Au total une vingtaine de partenaires ont participé à un ou plusieurs ateliers.

Les comptes rendus de ces temps d'échanges sont présentés en annexe.

Questionnaire communes
Questionnaire habitants

5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

La communauté de communes s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche via deux médias :

- Son site internet dispose d'une page PCAET à jour.
- Article dans l'indépendant à l'échelle Pays

6 LE PLAN D'ACTION DU PCAET

6.1 STRUCTURATION

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2019-2025).

L'objectif de la de mise en œuvre du premier PCAET de la collectivité s'inscrit dans la continuité des engagements pris par le CC des Aspres : Agenda 21 , Stratégie de développement agricole, Création d'un pôle agroalimentaire,…
D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de renforcer la communication et l'animation du territoire afin de poursuivre le travail en synergie avec les acteurs du territoire

Le programme a été structuré autour des 5 thématiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire et se compose de 14 axes opérationnels déclinés autour de 30 actions.

Orientations stratégiques / Axes opérationnels	N°	Actions
Pour un développement local durable		
Soutenir les filières agricoles locales et inciter au développement des circuits courts	1	Inciter au développement de filières agricoles à forte valeur ajoutée telles que « les plantes aromatiques/ médicinales / huiles essentielles »
	2	Encourager les commerces et les services de proximité
Positionner le développement économique du territoire sur des filières écoresponsables	3	Requalifier les zones d'activités en les orientant davantage vers des métiers à plus forte valeur ajoutée
	4	Travailler avec les entreprises sur la maitrise de leur consommation
Structurer une offre touristique écoresponsable	5	Mettre en place les infrastructures autour du tourisme de pleine nature
	6	Structurer le développement de l'agrotourisme / œnotourisme du territoire autour des enjeux énergie climat
Vers un habitat performant et vertueux		
Soutenir la rénovation des bâtiments publics et privés	7	Former, informer et sensibiliser à la sobriété énergétique et à la rénovation thermique (nouvelles technologies, matériaux biosourcés)
	8	Accompagner les propriétaires et les bailleurs
	9	Inciter et accompagner les collectivités dans la rénovation du patrimoine public
	10	Inciter la montée en compétence des artisans locaux
Favoriser le développement d'un habitat durable	11	Dispenser un avis avant-projet pour tout projet de construction / extension
	12	Promouvoir les énergies renouvelables en autoconsommation
Vers une mobilité organisée et partagée par tous		

Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle	13	Inciter à la pratique des mobilités actives sur le territoire
	14	Améliorer les infrastructures des mobilités alternatives
Inciter à la mobilité partagée	15	Développer le covoiturage
	16	Travailler avec les entreprises pour réduire les déplacements domicile travail
	17	Créer des espaces de travail partagés pour limiter les déplacements
Vers un territoire producteur de sa propre énergie		
Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire	18	Appuyer les projets de production du territoire
	19	Inciter à l'implantation de sources d'EnR auprès de citoyens
	20	Inciter / accompagner les initiatives citoyennes participatives
Structurer une véritable filière bois (bois matériau, bois énergie et liège)	21	Structurer une véritable filière bois (bois matériau, bois énergie et liège)
Pour une préservation des ressources locales		
Améliorer la connaissance du changement climatique	22	Informer et sensibiliser les communes et les particuliers
	23	Relayer la méthodologie des Plans locaux d'adaptation
Réduire l'impact des déchets sur le territoire	24	Favoriser la mise en place de projets d'économie circulaire
	25	Poursuivre les actions de réduction de déchets en partenariat avec le SYDETOM
Limiter le gaspillage de la ressource en eau	26	Améliorer le rendement des réseaux en eau pour limiter le gaspillage dans la distribution de l'eau
	27	Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau potable
Préserver les espaces naturels du territoire	28	Limiter l'étalement urbain et préserver les corridors écologiques
	29	Coordonner la lutte contre les espèces invasives à l'échelle du territoire
Limiter l'impact des risques naturels (inondations et incendie)	30	Poursuivre la mise en place des actions de prévention des risques

6.2 DECLINAISON DES FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de plan d'action.

Présentation du contexte de l'action et lien avec les

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier, porteurs, partenaires

Pilotage politique et technique

Détails des coûts prévisionnels

« Suivi et Évaluation » et « Gains attendus »

ORIENTATION	Devenir une collectivité moteur sur le plan de la mobilité
ACTION N° :	Poursuivre la mise en œuvre du Schéma de Mobilités Durables

DESCRIPTION

		Effets sur :
Descriptif/ contexte	Depuis 2013, le territoire se positionne comme exemplaire et innovant sur la question des déplacements, avec la mise en place d'un Schéma de Mobilités Durables qui s'appuie sur la ~~vélorute~~ voie verte. Ce Schéma de Mobilités Durables à vocation à modifier les habitudes de déplacement des habitants et touristes du territoire. Cela inclut également le changement de comportement des élus et agents des collectivités locales pour leur déplacements professionnels en particulier.	☒ Maîtrise de l'énergie ☒ GES ☐ ENR ☒ Qualité de l'air ☐ Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Faire évoluer les pratiques de déplacements. Tester des expériences novatrices en vue de leur appropriation à différentes échelles et dans différentes collectivités. Réduire l'usage de la voiture en « solo ». Réduire les consommations d'énergie et les sources de pollution des collectivités locales.	**État d'avancement :** ☒ Réalisé / programmé ☐ Planifié / en attente ☐ Non démarré

MISE EN ŒUVRE

Etapes opérationnelles	Calendrier	Porteur	Partenaires
Réaliser un retour d'expérience des actions innovantes auprès des communes membres et des territoires voisins	2019 - 2026	- CCV - communes membres	- PPM - ADEME
Poursuivre le changement de comportement vis-à-vis des déplacements professionnels de la CCV et de ses communes membres	2019 - 2026		

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Référent politique	Référent technique
- CCV : Marc de BESOMBES SINGLA - Communes : Membres de la commission communautaire Développement Durable	- CCV : Odessa ROITG - Communes : Responsables des services techniques

DETAILS DES COÛTS PREVISIONNELS

Coût ~~Prévisionnel~~ (HT) *(préciser fonctionnement et investissement)*	Source de financement *(budget impacté, subventions, ...)*
	ADEME, Conseil Départemental, Région, Europe, État (DETR, FSIL)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de partages d'expérience ou de visites sur site - Nombre d'actions exemplaire à destination des déplacements professionnels des élus et agents des collectivités locales			
Indicateurs de résultats	- Enquêtes qualitatives auprès du grand public			
Impacts environnementaux	-			
Mesures ERC	-			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2015)	Gains attendus (2023)	Etat initial (2015)	Gains attendus (2023)

7 UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables accompagnée d'une stratégie de communication.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ».

La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre.
D'autre part des temps de bilan et d'ajustement seront indispensables pour connaitre l'avancée des objectifs et prendre les décisions technique et politique afférentes.

7.1 SUIVI ET EVALUATION PARTAGEE

Ce travail de suivi sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial ;
- Le suivi des budgets alloués
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés ;

Pour réaliser ce suivi, la CC des Aspres a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet
- La centralisation des informations auprès de chargé de mission Plan Climat
- Le renseignement d'un outil Excel

					CALENDRIER						AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
Thématique	n° action	Orientations stratégiques	Actions associées	SERVICE PILOTE	2018	2019	2020	2021	2022	2023			Budget prévisionnel	Financement à étudier	Budget consommé
La sobriété énergétique du patrimoine bâti	1.1	Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public	Mettre à disposition des communes		X	X	X	X					129000		
			Accompagner les communes		X	X	X	X							
	1.2	Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine	Animer la sensibilisation et relayer l'information sur le territoire:			X	X	X	X	X					
			Proposer une action d'information/ sensibilisation innovante en			X	X	X	X	X					
			Lancer une réflexion sur la faisabilité					X	X	X					
	1.3	Accompagner des acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production	Identifier et cibler les acteurs du territoire pour bénéficier du dispositif de la CCI : caves coopératives, groupement de petits commerçants => Visite énergie entreprises												
	1.4	e de réseau pour identifier et prévenir la	Déployer l'information au niveau de organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire / SLIME validé sur tout le territoire												

Le tableau de bord sera étoffé et alimenter progressivement. Il a vocation devenir un outil de pilotage de la démarche

8 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013, source ; CITEPA format Plan Climat 5
Figure 2 : Scénario d'évolution de la demande et production d'énergie d'ici 2050, source DREAL Occitanie 8
Figure 3 : Objectifs de consommations d'énergie (en GWh) en 2050, source Scénario REPOS..... 8
Figure 4 Profil des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCA, par secteur d'activités en 2015, en %. Source : ATMO Occitanie 15
Figure 5 Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCA par poste, en tco2e, Source : Bilan Carbone® CCA, 2017 17
Figure 6 Emissions de polluants atmosphériques par habitant sur le territoire de la CCA, en kg/hab., Source : Atmo Occitanie 18
Figure 7 Consommation d'énergie finale par type d'énergie et par secteur en 2015 en GWh, Source : Bilan OREO 19
Figure 8 : Evolution des températures moyennes annuelles par rapport à la référence, à Perpignan, période 1961-1990, données Météo France 20
Figure 9 : Projection des objectifs REPOS sur le territoire 23
Figure 10 : Projection des objectifs SNCB sur le territoire de la CC des Aspres 24
Figure 11 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les consommations d'énergie..... 27
Figure 12 : Positionnement de l'ambition du territoire sur les émissions GES 27
Figure 13 : Positionnement de l'ambition du territoire par rapport aux objectifs nationaux 28
Figure 14 : Positionnement de l'ambition du territoire sur la production d'énergie renouvelable par rapport aux objectifs régionaux et nationaux 28